

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007**

**Délibération  
n° 2007.11.411**

**Crèche "les  
Poussins" -  
Modification des  
règlements  
intérieur, financier  
et du contrat  
d'accueil type**

**LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

**Excusé(s) :**

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

**Excusé(s) représenté(s) :**

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / CRÈCHE

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**CRÈCHE "LES POUSSINS" - MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEUR, FINANCIER ET DU CONTRAT D'ACCUEIL TYPE**

Par délibération n° 29 du 2 février 2006, vous avez approuvé les nouveaux règlements intérieur et financier et le contrat d'accueil type établi en raison de la mise en œuvre de la prestation de service unique (PSU).

Il convient aujourd'hui d'y apporter quelques ajustements mineurs.

Les principales modifications du règlement intérieur concernent :

- la possibilité de maintien dans la crèche des enfants de 3 ans ne pouvant être accueillis à l'école maternelle ;
- l'accueil des enfants des nouveaux personnels de la ComAGA arrivant d'un autre département ;
- la simplification des procédures administratives de pré-inscription des enfants,
- la nécessité du respect du règlement intérieur, du contrat et des règles de sécurité sous peine d'exclusion.

La nouvelle rédaction du règlement financier clarifie les règles du contrat.

*(Les modifications proposées sont indiquées en annexe, les mots appelés à disparaître étant rayés et les mots nouveaux apparaissant en italique).*

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 24 octobre 2007,

**Je vous propose :**

**D'ABROGER** à compter du 1er décembre 2007 :

- le règlement intérieur et le règlement financier approuvés par délibération n° 29 du 2 février 2006,

**D'APPROUVER** les règlements intérieur et financier, le contrat d'accueil type, à compter du 1er décembre 2007.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**29 novembre 2007**

**Affiché le :**

**29 novembre 2007**